



Acte naissance français né à l'etranger

Par **vaujany**, le **05/12/2016** à **20:01**

Bonjour,

Le noataire me réclame un acte de naissance mais étant né à l'etranger, il faut s'adresser au service central d'état civil situé à Nantes.

Auparavant, on obtenait cet acte par envoi d'un courrier postal à Nantes.

Dorénavant, il semble que seul les demandes par internet soient acceptées.

Après saisie d'un formulaire sur internet, j'ai reçu un numéro de demande qui sera éventuellement à fournir si je n'ai rien reçu dans un délai de 3 semaines.

Mais il est impossible d'avoir l'adresse postale pour éventuellement transmettre une réclamation (avec reference de la demande) si l'acte ne nous parvient pas.

Est-il possible de savoir où écrire ?

Par **Visiteur**, le **05/12/2016** à **23:49**

Bonsoir,

Ce doit être celle-ci...

Service central d'état civil du ministère des affaires étrangères. 11, rue de la Maison Blanche.
44941 Nantes Cedex 09.